



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

PV N°17 CSJ/3

REUNION du 6 Septembre 2023

Présents : MM. AZZOUN F. – DUPUY G. – BELORGEY B. – FAVELIER R. – IPOUA G.

I – SAISON 2023-2024

Candidatures U18 U15 U13D2

Règlement :

V- Compétition Jeunes

Chapitre 1 – art 47.3

1 seule équipe du même club par poule niveau D1 – D2 (sauf dérogation donnée par la commission jeune)

U18 D2

20 équipes ont postulé :

AISEREY IZEURE	EF VILLAGES	QUETIGNY
CHEVIGNY ST SR	UFCO	ST JEAN DE LOSNE
CHEVIGNY ST SR 2	FCCL	TALANT
UCCF	FCNCS	TILLES FC
DAIX	LONGVIC	
JDF 21	MARSANNAY	
GRESILLES FC	MEURSAULT	
FAUVERNEY	MPL	

Suite à un classement défini selon les critères réglementaires, joueront en U18 D2 :

MPL, Quetigny, St Jean de Losne, Longvic, UCCF, Daix, Marsannay, Talant C.F, EF Villages, Grésilles FC, Tilles FC, Meursault, FCCL, JDF 21, Chevigny, Fauverney, Aiserey, UFCO

Groupe A	Groupe B
Tilles FC	Grésilles FC
Quetigny	UCCF
St Jean de Losne	MPL
Meursault	JDF 21
FCCL	EF Villages
Aiserey Izeure	Talant
Chevigny Saint Sauveur	Daix
Fauverney	UFCO
Marsannay	Longvic

U15 D2

18 équipes ont postulé :

Beaune As 2	UCCF	Genlis 1	JDF 21
USCD	UFCO	Longvic 1	Meursault
Dijon ULFE 1	Gresilles Fc 1	Marsannay 2	Tilles Fc 1
Aiserey Izeure	Ent Fauverney 1	St Jean de Losne 1	Mvf 2
Talant	Fontaine Les Dijon 2		

Nous transférons la liste complète des équipes à la commission sportives en préconisant la création de 2 groupes de 9 équipes.

Groupe A	Groupe B
BEAUNE	LONGVIC
GENLIS	UCCF
ST JEAN DE LOSNE	MVF
MEURSAULT	UFCO
MARSANNAY	TALANT
FAUVERNEY	TILLES FC
AISEREY	DIJON ULFE
GRESILLES FC	USCD
FONTAINE LES DIJON 2	JDF 21

U13 D2

36 équipes ont postulé :

36 équipes retenues suite au classement (voir Annexe jointe)

A.S. P.T.T. Dijon 2	EFV 1	JDF 21 1	St Apollinaire 2
A.S. P.T.T. Dijon 3	Ent Champdotre Long 1	Longvic 2	U.C.C.F 1
Aiserey Izeure	Fauverney 1	Marsannay 2	U.S. C. D 2
As Fontaine D'Ouche 2	FCCL	Meursault 1	Ulfe 1

Beaune As 2	Fontaine Les Dijon 2	Mirebel/Pont/Lam 1	US Savigny 1
Chenove 1	Fontaine Les Dijon 3	Nolay	USCD 3
Chevigny St Sauveur 2	Genlis As 1	Pouilly en Auxois	Usse 2
D.F.C.O (Fem) 2	Gresilles	Quetigny 2	Val de Norge 1
Daix 2	Is-Selongey 2	Sombernon Gissey	Val de Norge 2

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
ASPTT 2	ASPTT 3	FONTAINE LES DIJON 2	ASFO2
MVF 1	CHENOVE	VAL DE NORGE 1	USCD 2
FONTAINE LES DIJON 3	DFCO FEM	EFV	MARSANNAY 2
USSE 2	FCCL	MPL	LONGVIC 2
UCCF	GENLIS	SAINT APOLLINAIRE 2	GRESILLES 1
SOMBERNON GISSEY	NOLAY	ENT CHAMP LONGEAULT	QUETIGNY 2
POUILLY EN AUXOIS	AISEREY IZEURE	IS SELONGEY 2	JDF 21
USCD 3	SAVIGNY	DIJON ULFE	CHEVIGNY 2
VAL DE NORGE 2	BEAUNE 2	FAUVERNEY	DAIX 2

Mail de MVF : nous informant de son désistement en championnat U13 D1.

La commission repêche l'équipe de MEURSAULT en U13 D1.

Après accord du club, la Commission reverse l'équipe de MEURSAULT dans le championnat U13 D1-A en remplacement de l'équipe de MVF.

RAPPEL

- Avec une seule équipe on prend les points label et on ajoute les points de l'équipe référente présente
- Si une équipe à fait forfait général elle rapport 0 point
- Les diplômes doivent avoir été validé avant le 31 mai pour être pris en compte

ENGAGEMENTS CHAMPIONNATS

Les clubs peuvent candidater en championnat U15 D3, U18 D3 via **FOOTCLUBS** à partir du 10 Juin 2022 et jusqu'au **9 septembre 2023**.

Rectificatif : Suite au règlement, la formule échiquier en U13 D2 et D3 n'aura pas lieu.

Le classement pour départager les candidatures U13 D2 selon les critères du règlement seront diffusés prochainement

1.2 CHAMPIONNATS – HEURE DE COMPETITION

La commission prend connaissance des demandes des clubs concernant leurs rencontres à domicile.

Elle décide pour la saison 2023-2024, à titre dérogatoire et exceptionnel pour les championnats de valider les horaires et jour de pratique en dehors des ½ journées concernées par le jour et l'heure de référence sous réserve que ces derniers ne soient pas pénalisant pour les clubs figurants dans le groupe.

La Commission n'autorise pas les horaires à 12h en catégorie U13 car l'heure peut être pénalisant pour certaines équipes. La commission fixe les rencontres à 13h30

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) ->20 €

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande.

La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :

Match 26731631 U15 D1 A Marsannay Asfo du 9/09/2023 se jouera à 17h

COURRIERS

AS QUETIGNY : La présidente de la DTD a apporté une réponse par mail en plus d'un appel téléphonique.

AS QUETIGNY : Retrait engagement u15 D2 s'inscrit en D3.

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président : AZZOUN F